

lement la plaine du Dauphiné. La prise de la Bastille, à Paris, n'était pas pour calmer les émeutes de la province, et la milice bourgeoise, de formation récente, était accablée de besogne. Le 28 juillet, le Directeur annonce qu'il vient d'être rendu par le Consulat une ordonnance qui enjoint à tout citoyen, privilégié ou non, n'ayant pas atteint l'âge de 40 ans, de se faire inscrire pour monter la garde, avec la milice bourgeoise. L'Académie, en vertu de ses lettres patentes, jouissait incontestablement de l'exemption de guet et garde, exemption que le Consulat avait reconnue à diverses époques ; néanmoins, dans les circonstances urgentes où se trouvait la ville, il paraissait qu'aucun bon citoyen ne pouvait plus s'y refuser. Tel fut l'avis de l'Académie, sans entendre par là qu'elle renonçait à ses prérogatives.

En attendant, prenant en considération les circonstances qui troublent la ville, elle décide que sa Bibliothèque sera provisoirement fermée au public, et que la distribution de ses prix, qui devait avoir lieu à la séance publique de la Saint-Louis, sera ajournée au premier mardi de décembre.

La rentrée qui suivit les fêtes d'automne se fit le 17 novembre. Les académiciens vinrent nombreux à cette séance. Il y arriva en même temps deux associés : la comtesse Fanny de Beauharnais et le chevalier de Cubières, plus trois étrangers, le comte Malezenski, le baron de Nersia et M. de Steki. Ces nobles étrangers fuyaient la France et se rendaient en Italie. Après qu'ils furent introduits dans la salle, le Directeur annonça la mort de Bonnefoy, la candidature de Boulard, et la réception de trois ouvrages dus à de Landine, savoir « le 3<sup>e</sup> *Mémorial historique* des États généraux », pendant le mois de juillet 1789, « un discours sur l'inutilité et les dangers de la sanction », enfin une « notice sur la séparation nécessaire de l'administration des